

Mèl : sp-beziers@herault.gouv.fr

Béziers, le 16 décembre 2020

ARRETE PREFECTORAL N° 2020-II- 487

Portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de PINET

- de 1000 habitants et plus, dans lesquelles il est impossible de constituer une commission complète selon les règles prévues (article L19 VII 2° du code électoral)

Le Préfet,

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le Décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu le décret du 17 juillet 2019 nommant M. Jacques WITKOWSKI en qualité de Préfet de l'Hérault ;

Vu le décret du 25 septembre 2015 nommant M. Christian POUGET en qualité de Sous-préfet de Béziers ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-I-010 du 7 janvier 2020 donnant délégation de signature à M. Christian POUGET, sous-préfet de Béziers ;

Vu la circulaire ministérielle n°INTAI830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

Vu l'annulation, par décision du 29 septembre 2020 du tribunal administratif de Montpellier, de l'élection municipale du 15 mars 2020 de la commune de PINET ;

Vu l'arrêté préfectoral nommant une délégation spéciale sur la commune de PINET ;

Vu les propositions de la Présidente de la délégation spéciale ;

Vu la désignation du représentant du Tribunal Judiciaire, par le Président du Tribunal Judiciaire de Béziers;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la sous-préfecture de Béziers ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Sont désignés, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après, pour constituer dans la commune de PINET, la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales,

Article 2 : La secrétaire générale de la sous-préfecture de Béziers et la présidente de la délégation spéciale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet de Béziers,



Christian POUGET



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture de Béziers
Bureau de la sécurité et de la réglementation**

Mèl : sp-beziers@herault.gouv.fr

Annexe

à l'arrêté préfectoral n° 2020-II-487 du 16 décembre 2020

portant nomination des

**MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE LA COMMUNE DE
PINET**

Délégation spéciale	Délégué de l'administration	Délégué du TJ
LEROY Martine BARTHE Nicole GALAN Annie	DECAMPS Jean-Pierre	BARBIER Luc